



Mairie
Oye-Plage

62215

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR L'ANNEE 2016

L'an Deux Mil Seize, le Lundi 13 juin à 19 Heures, le Conseil Municipal s'est réuni Espace DOLTO, sur la convocation en date du 07 juin 2016, sous la présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ, Maire.

Présents : Olivier MAJEWICZ Maire, Mireille RIQUEMBOURG, José RIVAS, Laura FIERS-KOLODZIEJCZAK, Guy VERMERSCH, Françoise HOT, Jean-Gabriel BAILLOEUIL, Jeanne CARPENTIER, Adjoint au Maire, Adrian de JUAN, Albert REMY, Patrice DUPAS, Guy CHANDELIER, Marie-Cécile FOURNIER, Blandine DEHARTE, Jacqueline FOURNIER, Florian LEULLIETTE, Dominique HAUW, Daniel HAMEAU, Murielle HANTSCHOOTTE, Isabelle DUTRIAUX, Thomas INGLARD, Conseillers Municipaux, soit 21 membres présents sur 29 Conseillers en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Laurent GROSS, Adjoint au Maire (Pouvoir à Laura FIERS-KOLODZIEJCZAK), Pierre CATO, Conseiller Municipal (Pouvoir à Adrian de JUAN), Manuella HORTHEMEL, Conseillère Municipale (Pouvoir à Patrice DUPAS), Marie-José BOUBOUCHE, Conseillère Municipale (Pouvoir à Blandine DEHARTE), Catherine BYET, Conseillère Municipale (Pouvoir à Françoise HOT), Romain VANBELLE, Conseiller Municipal (Pouvoir à Olivier MAJEWICZ), Françoise BEAURIN, Conseillère Municipale (Pouvoir à Marie-Cécile FOURNIER).

Excusée : Laure KARWAT, Conseillère Municipale.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, l'Assemblée peut valablement délibérer. Elle choisit pour secrétaire de séance Florian LEULLIETTE.

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la séance du 08 avril 2016, il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

DCM 2016/33 Urbanisme : Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)
d'Oye-Plage à Gravelines.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Environnement, le Code de l'Urbanisme ;
- la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte de la submersion marine dans les plans de prévention des risques littoraux ;
- l'Arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2015 portant prescription d'un plan de prévention des risques littoraux de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe ;

Considérant que, conformément à l'article R.562-7 du Code de l'Environnement, la Commune d'Oye-Plage est sollicitée pour émettre un avis sur le projet du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe et qu'elle dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la notification du dossier (10 mai 2016), ce dossier est disponible en mairie auprès du Service Urbanisme pour une consultation libre.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels pour le secteur d'Oye-Plage à Gravelines est un document réalisé par l'Etat suite aux conséquences de la tempête Xynthia du 28 février 2010, ce document régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

Le Plan de prévention des Risques Littoraux (PPRL) est une servitude d'Utilité Publique qui sera annexée après enquête publique et approbation, au Plan Local d'Urbanisme et qui s'imposera à ce document et aux diverses décisions prises au titre de l'utilisation ou l'occupation des sols.

Le PPRL d'Oye-Plage à Gravelines a pour objet :

- 1 – de délimiter les zones exposées aux risques de submersion marine et de rupture d'ouvrages en tenant compte des spécificités du territoire concerné ;
- 2 – de définir l'intensité du risque encouru (en fonction des activités exposées, propres à chaque commune ou territoire) ;
- 3 – de prescrire des mesures destinées à protéger les personnes et les biens. Il s'agit de s'assurer que chaque opération de construction nouvelle, de modification ou d'extension d'ouvrages bâtis dans les zones exposées tienne pleinement compte de ce risque, de sa nature et de son intensité ;
- 4 – de définir les mesures de prévention et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

- **EMET** un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) d'Oye-Plage à Gravelines ;
- **DECIDE** de demander que les services de l'Etat procèdent à un diagnostic complet (maison par maison) de la vulnérabilité des habitations se trouvant dans et entre les bandes de précaution figurant dans la cartographie du zonage réglementaire (Lotissement les Ecardines et Route des Dunes).
- **DECIDE** de demander que les services de l'Etat informent, conseillent et accompagnent directement les propriétaires des lieux de résidence et d'hébergement se trouvant dans ces secteurs, dans leurs démarches visant à répondre aux mesures de sécurité obligatoires reprises au Titre IV.2 à IV.2.4. en prenant bien en compte le handicap auquel certaines personnes sont confrontées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Olivier MAJEWICZ



Maire d'OYE-PLAGE

Publication le **23 JUIN 2016**

Transmission en Sous-Préfecture
de Saint-Omer le **24 JUIN 2016**

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

28 JUIN 2016